



PRÉFET DE LA GIRONDE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bordeaux, le 29 novembre 2023

Mobilisation soutenue en faveur de l'hébergement d'urgence

Étienne GUYOT, préfet de la région Nouvelle-Aquitaine, préfet de la Gironde, a réuni ce jour les associations impliquées dans la gestion du dispositif d'accueil et d'hébergement des publics vulnérables pour faire le point sur les solutions de mise à l'abri, d'hébergement et de logement qui sont apportées aux personnes sans abri et en situation de précarité en Gironde, et plus particulièrement depuis le déclenchement du plan « grand froid ».

L'entrée dans la période hivernale est un moment de particulière vigilance pour l'État, les collectivités et le réseau des partenaires de la veille sociale. L'État coordonne tout au long de l'année l'ensemble des dispositifs dédiés au parcours de la rue au logement des personnes vulnérables.

Au cours des 5 dernières années, les crédits consacrés à ces actions financées n'ont cessé de croître en passant de 24,9 millions d'euros à 37,2 millions d'euros en Gironde ce qui correspond à une augmentation du nombre de places de 36 %.

Le parc d'hébergement pérenne s'élève aujourd'hui à 1766 places structurelles dont 797 places d'hébergement d'urgence en structures, 769 places en CHRS et 200 places hôtelières. Ce nombre est renforcé par l'ouverture de places supplémentaires pour la période hivernale.

En effet, **294 places supplémentaires ouvriront** au total, 253 sur la métropole de Bordeaux dont 100 places installées sur un bateau de croisière reconverti qui sera amarré aux bassins à flots et 100 nouvelles places d'hôtel, 22 autres sur le bassin d'Arcachon et 13 sur le Libournais. En complément et en cas de déclenchement du plan grand froid, l'ouverture exceptionnelle de gymnases, en lien avec les collectivités, pourra être décidée.

Les services de l'État travaillent en étroite collaboration avec les associations et les collectivités pour déployer une offre d'hébergement adaptée à destination des plus fragiles et éviter les remises à la rue des personnes par des évaluations sociales.

Il s'appuie sur différents outils :

*** La politique du logement d'abord**

Elle vise à limiter la demande en hébergement d'urgence **en activant le levier de la prévention des expulsions** – à titre d'exemple, l'État finance à hauteur de 160 000 € par an depuis 2021, une équipe mobile de prévention des expulsions de 4 personnes pour aller à l'encontre des ménages expulsés du parc privé et inconnus des services sociaux – et **en accélérant les sorties du parc d'hébergement** vers le

logement adapté (résidence sociale, pension de famille, foyer de jeunes travailleurs) ou le logement autonome, notamment vers le parc locatif social.

Depuis 2022, 288 places de logement adapté ont été ouvertes en Gironde, soit 210 places d'intermédiation locatives, 70 en pensions de famille et 8 en résidences sociales. Près de 1000 places supplémentaires sont prévues sur les deux prochaines années.

En 2022, **1787 personnes sans abri ou en hébergement ont pu accéder directement au logement social**, grâce à cette politique. Et depuis le 1^{er} janvier 2023, ce sont **déjà 1342 personnes** sans domicile qui ont pu y rentrer (chiffres au 30/11/23)

*** La veille sociale**

L'État finance 2 dispositifs de maraudes professionnelles : le Samu Social sur Bordeaux métropole gérée par l'association du Prado et le dispositif PAMELA géré par l'association le Lien (dispositif mobile) dans le secteur du Libournais, de Coutras et de Sainte-Foy-la-Grande. Le SIAO, en lien avec le CCAS de Bordeaux, coordonne les maraudes bénévoles, alimentaires ou non alimentaires.

La veille sociale s'appuie sur 31 accueils de jours en Gironde dont 21 sur le territoire de Bordeaux Métropole et sur l'ouverture 24h/24 de tous les centres d'hébergement d'urgence en période hivernale.

En outre, le soutien de l'État au secteur associatif caritatif a été multiplié par 10 depuis 2018, de 99 000€ à 935 000 € en 2023. 76 % des crédits ont été alloués la Banque alimentaire de Gironde qui alimente l'ensemble des associations et CCAS partenaires.

« Venir en aide aux publics vulnérables nous mobilise collectivement et l'inscription dans un parcours de vie de l'hébergement au logement est une priorité » Étienne GUYOT.